

Commission « Economie et innovation »

Rapporteurs: Marie-Christine LE GAL, Dominique PIRIO, Daniel CLOAREC, Olivier LE NEZET et David RIOU

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Feuille de route nautisme 2024-2030 – Cap sur une filière nautique coordonnée, écologique et sociale »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La feuille de route nautisme 2024-2030 « Cap sur une filière nautique coordonnée, écologique et sociale » est une déclinaison de la politique régionale Mer-Littoral et de la stratégie portuaire, enrichie des plans d'actions des Destinations Touristiques qui mentionnent les activités nautiques et/ou la plaisance comme axe prioritaire de leur stratégie de développement. Elle est en cohérence avec les orientations du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES).

Avec cette feuille de route, le Conseil régional souhaite développer une vision systémique et partagée de la filière nautique, et faire en sorte que les interactions entre ses différentes composantes (activités nautiques, plaisance, course au large et événementiel, industrie et services) deviennent les ferments d'un développement robuste et durable du secteur.

Cette feuille de route comprend une présentation des enjeux de la filière, resserrés autour d'axes communs à ces différentes composantes, et définit l'ambition nautique de la Région et ses priorités pour les sept prochaines années. Elle se présente comme un document opérationnel et agrégateur des sujets nautiques, évoqués par 11 autres politiques régionales. Pour le Conseil régional, l'enjeu majeur de cette feuille de route est la meilleure coordination de la filière, vue à la fois comme un objectif et un moyen visant à faciliter la mise en œuvre concrète des transitions écologiques et sociales dans chacune de ses composantes. Cette ambition se décline en six orientations stratégiques, répondant aux enjeux communs identifiés et qui se concrétiseront par des projets transversaux :

- développer l'accès aux formations et aux métiers de la filière nautique ;
- augmenter la part des breton.nes qui pratiquent une activité nautique dans un cadre socio-éducatif;
- réduire l'empreinte écologique des pratiques et infrastructures nautiques tout en augmentant l'expérience usager ;
- faire des employeurs et des organismes de formation des structures à forte valeur sociétale et environnementale ;
- rendre visible l'action de la Région Bretagne et mieux prendre en compte les transitions dans les évènements nautiques bretons (course au large, compétitions sportives, fêtes maritimes) ;
- coordonner les acteurs pour éviter les doublons et susciter des actions transversales intra et inter-filières.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

La filière nautique est un secteur de première importance en Bretagne, avec des enjeux de développement humain, social, environnemental et économique extrêmement forts. Selon le CESER, cette feuille de route s'inscrit en cohérence avec les ambitions de la Politique régionale Mer-Littoral adoptée par le Conseil régional pour la période 2024-2030, du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et de la Stratégie régionale des transitions économiques et sociales (SRTES), puisqu'elle concrétise la volonté d'impulser une économie maritime s'appuyant sur des filières d'excellence, créatrices d'emplois de qualité, non délocalisables et au service de la transition écologique de la Bretagne.

Le CESER apprécie cet effort d'articulation qui permet de rendre visible l'action régionale sur une politique partagée par de nombreuses directions. Aussi, il note avec attention le lien affirmé de cette feuille de route avec la stratégie portuaire. Si le CESER salue une ambition régionale forte pour les ports bretons, quelle que soit leurs activités, il rappelle que les compétences de la Région restent plus limitées dans le domaine de la plaisance. Aussi, cela pose-til la question de la capacité d'entraînement du Conseil régional sur les propriétaires et gestionnaires de ports de plaisance. Par ailleurs, le CESER apprécie la prise en compte de ses études sur les enjeux maritimes et de ses propositions sur l'appropriation citoyenne de la maritimité, la place du nautisme dans la vie des breton·nes, la diffusion des valeurs de solidarité et coopération liées à la mer ou encore la réindustrialisation par la relocalisation des activités de construction de bateaux et supports nautiques.

Cette feuille de route s'appuie sur un état des lieux particulièrement développé dont le CESER partage les grandes lignes. Comme il l'a rappelé dans son étude sur les industries navales, la culture et les pratiques nautiques, implantées fortement et de longue date sur le territoire, font effectivement de la Bretagne une région à la pointe en matière de construction et de réparation des bateaux de plaisance et de course au large. Avec cette feuille de route, le Conseil régional reconnaît que le nautisme constitue une filière spécifique nécessitant que le cadre d'accompagnement des acteurs soit adapté, ce qui va dans le sens des préconisations du CESER.

Pour autant, s'il en partage l'intérêt et les objectifs généraux, le CESER regrette que les actions et moyens mobilisés par le Conseil régional soient finalement peu développés dans cette feuille de route. Il n'est ainsi pas aisé d'identifier quelles sont les actions nouvelles et leur portée vis-à-vis des objectifs fixés. Par exemple, l'un des objectifs est d'avoir une filière à impact social plus fort mais il y a finalement peu d'actions nouvelles de ce point de vue, et on ne sait pas toujours dans quelle mesure ou quelle proportion les actions préexistantes vont être renforcées.

Plus précisément néanmoins, sur les projets et actions prévus dans cette feuille de route :

- de manière générale, le CESER approuve le soutien au fonctionnement de l'association Nautisme en Bretagne et, par ce biais, à l'élaboration d'un référentiel « Classe de mer lycéenne » et l'émergence de nouvelles offres de « Randos et balades nautiques ». De même qu'il approuve la poursuite de l'aide « Pass Classe de Mer », qui a permis à 6 804 enfants de pratiquer la mer durant un séjour en 2022 ;
- le CESER soutient les actions inscrites pour renforcer le lien entre les filières nautique et navale, comme il le recommandait dans son étude sur les industries navales ;
- la Région soutient les Nautik Deiz pour la deuxième année : pour le CESER, il s'agit d'un partenariat devant être pérennisé. Cet événement fédérateur peut aider à la coordination de la filière ;
- le développement de la formation et l'exemplarité des employeurs nautiques constituent aussi deux sujets d'importance pour le CESER, qui incitait les acteurs à travailler sur la poursuite de la structuration de l'offre de formation aux métiers de la mer, sur la recherche d'une meilleure articulation des organismes qui agissent sur l'attractivité des formations et métiers, ainsi que sur la réalisation d'une cartographie des besoins en compétences dans le contexte de la transition énergétique et écologique. Il reste important, pour le CESER, d'identifier les besoins en compétences des entreprises et de rechercher une adaptation des formations pour répondre aux besoins de recrutement. Il ne faut toutefois pas oublier de répondre également aux besoins en compétences des salariés en place dans les différents secteurs du nautisme. Pour renforcer l'attractivité des métiers, il est aussi nécessaire de comprendre les défis spécifiques du secteur. Cela implique, pour les entreprises quelle que soit leur taille, de s'interroger sur les conditions de travail, la rémunération, les perspectives d'évolution, les opportunités de formation et sur l'image auprès du public. Dans cette perspective, le CESER appuie la création d'une marque employeur permettant de valoriser l'importance de ces emplois pour le territoire régional tout en favorisant la montée en gamme des conditions d'emploi. En parallèle, les collectivités locales peuvent aussi soutenir les investissements permettant d'améliorer les conditions de travail et réduire la pénibilité;
- toujours sur la dimension formation, le CESER pense essentiel que la plateforme IDEO se développe. A ce titre, la feuille de route évoque la création de « nouveaux outils ». Le CESER aurait souhaité plus de détails sur ces derniers.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Feuille de route nautisme 2024-2030 – Cap sur une filière nautique coordonnée, écologique et sociale »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus: 0

Adopté à l'unanimité



Intervention de Jean KERHOAS Nautisme en Bretagne

Lors de notre précédente session nous avons voté l'avis sur la « nouvelle politique Mer et littoral du Conseil Régional » autour de trois axes :

- Renforcer une économie maritime,
- Garantir des écosystèmes côtiers préservés,
- Faire de la mer un vecteur de rayonnement d'identité et de bien-être pour les Bretonnes et les Bretons.

Il était alors d'emblée annoncé que cette politique globale en faveur du maritime se déclinerait ensuite en plusieurs feuilles de route filière par filière.

Nautisme en Bretagne, acteur majeur de la filière nautique bretonne aux côtés de l'association des ports de plaisance de Bretagne et du secteur de l'industrie, de l'artisanat et du commerce nautique ne peut que se féliciter en constatant que la première feuille de route proposée au vote de l'assemblée et celle sur la filière nautique.

Une filière à l'échelle de l'histoire maritime de la Bretagne toute récente, les premiers éléments constitutifs de cette filière n'étant apparu qu'au milieu du siècle dernier, mais une filière devenue aujourd'hui, ne serait-ce qu'en terme économique, la quatrième filière maritime bretonne.

Cette feuille de route fait en effet d'emblée le constat que le nautisme est devenu en quelques décennies un secteur de première importance en Bretagne dans sa dimension économique bien sûr avec ses plus de 7500 emplois, son milliards cinq cent mille euros de chiffre d'affaires, mais au-delà, dans le rôle majeur quelle joue aujourd'hui dans ses missions d'éducation, de renforcement du lien social, d'attractivité pour la Bretagne, de connaissances et donc de protection de l'environnement maritime.

Et le nautisme Breton n'est pas que littoral, au travers de son réseau de plus de 500 km de canaux géré par le Conseil Régional, devenu aujourd'hui l'axe majeur du développement touristique du centre Bretagne, de ses multiples plans d'eaux intérieurs il permet à toute une population éloignée du littoral de pratiquer les sports nautiques.

En analysant dans cette feuille de route les forces et les faiblesses de cette jeune filière, le Conseil Régional propose au travers des six enjeux de son plan stratégique de reprendre en les renforçant et en les actualisant les fondamentaux qui ont fait l'originalité et la dynamique du nautisme Breton :

- Un nautisme pour tous,
- Un nautisme créateur d'emplois pérennes,
- Un nautisme respectueux de l'environnement dans lequel il se pratique.

Il propose « Une ambition visant une filière mieux coordonner pour un impact écologique et social plus fort ».

Pour cela la région Bretagne peut en particulier s'appuyer :

Sur une péninsule bretonne riche de ses 5000 km de cotés découpées, avec ses multiples plans d'eaux, ses baies, ses rades, ses criques, ses spots de sports de glisses, mais aussi son climat tempéré, son régime de vent et de courant, son réseau de plus de 700 prestataires nautiques, une région devenue aujourd'hui la région d'Europe ou l'on pratique le plus les sports nautiques dans leur grande diversité.

La Bretagne est aussi la région de France où, au travers en particulier des activités nautiques scolaires et des classes de Mer, le territoire où la découverte des sports nautiques, de l'environnement maritime est le plus inscrit dans la scolarité des jeunes : Chaque année 160 000 élèves Bretons, grâce au financement apportés par les collectivités locales et territoriales, pratiquent le nautisme scolaire.

Dans le domaine emblématique de la compétition, la Bretagne avec sa Sailing vallée est devenue, en s'appuyant sur des compétiteurs d'exceptions formés dans la dynamique des réseaux de bases nautiques de bretonne, la référence mondiale de la course au large. Ceci développant une filière économique originale et contribuant à renforcer la notoriété et l'attractivité de la Bretagne.

Cette feuille de route nous propose, en capitalisant sur ses acquis, de faire à l'horizon 2025/ 2030, de la filière nautique bretonne une filière exemplaire plus écologique, plus sociale et surtout mieux coordonnée.

Ce défi, pour le relever, comme le propose la feuille de route, les acteurs de la filière devront dans une complémentarité d'actions entre eux et en étroite collaboration avec les collectivités locales et territoriales, qui devront en particulier mieux cofinancer la dimension sociale et éducative de la pratique des sports nautiques et de bord de mer, renforcer leur cohérence, mieux se coordonner pour véritablement « faire filière » élément-clé de la réussite de l'ambitieux projet proposé par cette feuille de route du Conseil Régional de Bretagne.